

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de Potte et Morchain

Réunion du Comité de Pilotage (2)
09 février 2017 - 10h00 - Licourt
Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
Mme Sandrine Petit	Directrice
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
Antea Group	
Mme Claire Jullien	Chargée de projet
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Loïg Meteron	En charge des ORQUE
Représentant collectivités	
M. Philippe Marc	1 ^{er} adjoint de Morchain Exploitant agricole
M. Jacques Merlier	Maire de Mesnil-St-Nicaise
M. Cyrille Dupuis	SIAEP Curchy
	Adjoint commune de Licourt
Chambre d'Agriculture	
M. Emmanuel Du Tertre	
DREAL	
M. Loïc Barthélémy	Service eau et nature
SAGE Haute Somme	
Mme Mélanie Leclair	Animatrice SAGE
Représentants agricole	
M. Laurent Degenne	Exploitant à Potte



Coopératives	
M. Michael Winkelass	Coopérative NORIAP

Excusés

SIEP	
M. Gérard François	Vice-Président du SIEP du Santerre
Chambre d'Agriculture	
Mme Aurélie Albaut	
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Jean Lalanne	
Maire	
M. Michel Merel	Maire de Potte
ARS	
M. Stéphane Duminil	
Représentant des consommateurs d'eau	
M. Didier Crampon	
Membres du bureau du SIEP du Santerre	
M. Thierry Lineatte	
VNF	
Mme Pasquet	
Représentants agricole	
Mme Marie Delfortrie	Exploitante à Mesnil-St-Nicaise

Documents transmis à l'ensemble des participants :

- Présentation en version papier du comité de pilotage
- Carte de l'aire d'alimentation opérationnelle des captages
- Carte de la vulnérabilité et carte des sols
- Cartes du territoire (EPCI, Canal Sein Nord Europe)

Cette seconde réunion des membres du comité de pilotage de l'ORQUE des captages de Potte et Morchain a permis d'aborder les points suivants :

1. Propos introductifs
2. Rappels
3. Aire d'étude
4. Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque
5. Diagnostic Territorial Multi-Pressions
6. Remarques

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet du SIEP :

<http://siep-du-santerre.fr> : Onglet "Qualité de l'eau" → "Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau de Potte et Morchain"

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il explique que le SIEP est constitué de 81 communes avec la fusion d'Omiécourt, Pertain et Hyencourt-Le-Grand qui forme la commune de Hypercourt depuis 1^{er} janvier 2017. Il expose le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de Potte et Morchain en précisant que les actions menées sont des actions volontaires. Il indique sa volonté de ne pas stigmatiser les agriculteurs et ajoute qu'il faut qu'un effort soit réalisé par l'ensemble des acteurs du territoire.

Philippe CHEVAL rappelle que lors du précédent comité de pilotage l'aire d'alimentation opérationnelle des captages a été validée par l'ensemble des membres. Le but de la rencontre de cette matinée est de valider la vulnérabilité de l'AAC et de présenter la suite de l'étude soit le Diagnostic Territorial Multi-Pressions.

2. Rappels- Contexte de l'étude

Claire JULLIEN et *Marine JOSSE*, rappellent quelques éléments de contexte de l'étude, déjà présentés lors du premier comité de pilotage du 23 novembre 2016 :

- Environnement des champs captants
- Contexte qualitatif des deux champs captants

3. Aire d'étude

Claire JULLIEN rappelle brièvement comment a été tracé l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC). Une seule AAC est présentée pour les champs captant de Potte et de Morchain. Les contours de l'AAC ont été revus avec le parcellaire de manière à obtenir une aire opérationnelle pour suivre l'étude. Cette aire opérationnelle s'étend sur une surface de 2544 ha et concerne 9 communes.

Marine JOSSE présente l'aire opérationnelle au sein des nouvelles intercommunalités. Les communes concernées par l'AAC sont pour 6 d'entre elles des communes à enjeux eaux sauf les communes d'Omiécourt, Pertain (nouvelle commune Hypercourt) et Licourt. Un courrier sera adressé par le SIEP du Santerre à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie afin de demander l'ajout de ces 3 communes sur la liste des communes à enjeu eaux.

4. Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque

Afin de définir dans l'AAC, des zones stratégiques pour leur contribution à l'alimentation des captages, une carte de vulnérabilité intrinsèque a été définie. La définition de cette vulnérabilité a été réalisée sur la base d'une approche multicritères, définie par le BRGM.

Vu le contexte des champs captants de Potte et Morchain, la méthode DRASTIC pour un aquifère continu a été choisie.

Cette méthode repose sur le croisement de 5 paramètres :

- ✓ Pouvoir filtrant des Sols (S),
- ✓ Aléa au ruissellement (R),
- ✓ Epaisseur de la zone non saturée (HZNS),
- ✓ Perméabilité de la zone non saturée (KZNS),
- ✓ Perméabilité de l'aquifère (Kaq).

Perrine GAMEZ présente les deux premiers critères, le pouvoir filtrant des sols (S) et la sensibilité au ruissellement (R). Ils sont issus de l'interprétation des résultats de la carte des sols. Ainsi, sur l'AAC, 165 sondages pédologiques ont été réalisés à la tarière manuelle sur 1m20 de profondeur.

Pour localiser plus précisément les affleurements crayeux et les zones d'infiltration rapide vers la nappe, la pression des sondages a été plus importante dans les vallées. De ce fait, 1 sondage a été fait pour 4 – 5 ha sur les versants et dans les vallées hétérogènes alors qu'1 sondage couvre 30 ha pour les plateaux limoneux homogènes.



La campagne de sondages pédologiques a permis de déterminer 6 grands types de sols dans l'AAC :

✓ *Sols des limons des plateaux*

UTS 1 : Limons profonds de plus de 1,20 m d'épaisseur, avec limon argileux entre 50 et 90 cm de profondeur.

UTS 2 : Limons profonds de plus de 1,20 m d'épaisseur.

✓ *Sols sur craie*

UTS 3 : Limon argileux ave graviers de craie, reposant sur la craie avant 0,50 m de profondeur.

UTS 4 : Sols argileux reposant sur la craie entre 0,50 et 1,00 m de profondeur.

✓ *Sols issus des argiles à silex*

UTS 5 : Sols argileux profonds, avec parfois quelques graviers de silex.

✓ *Sols des vallées sèches*

UTS 6 : Limons à limons purs profonds (plus de 1,20 m) avec parfois quelques graviers de craie.

Ces données sont reprises pour la détermination de la vulnérabilité intrinsèque. Les paramètres pris en compte ont ainsi été décrits :

- ✓ S : le pouvoir filtrant des sols détermine le risque de lessivage des sols et l'infiltration potentielle vers les eaux souterraines. Ce paramètre est mesuré à partir du rapport réserve utile maximale des sols / volume de pluie hivernale efficace.
- ✓ R : la sensibilité au ruissellement est mesurée selon un arbre décisionnel défini par le BRGM. Il croise 4 paramètres, qui sont : l'occupation du sol, le risque de battance, les pentes et l'érodibilité.
- ✓ HZNS : L'épaisseur de la zone non saturée est ici déterminée par la soustraction de deux données : données topographiques et Piézométrie de la Nappe de la Craie, fournie par le BRGM (Hautes eaux 2001).
- ✓ KZNS : perméabilité de la zone non saturée basée sur les informations de la carte géologique
- ✓ Kaq : perméabilité de l'aquifère basée sur les informations de la carte géologique

La résultante du croisement multicritère est une carte de vulnérabilité de l'AAC opérationnelle caractérisée par une vulnérabilité modérée pour 75%, localisée sur les plateaux, une vulnérabilité élevée pour 13% située dans les vallées secondaires et une vulnérabilité très élevée dans les deux vallées principales où siègent les deux champs captants représentant 8% de la surface de l'AAC opérationnelle.

A noter que la cartographie de la vulnérabilité intrinsèque n'est pas reprise dans les zones artificialisées, étant donné qu'aucun sondage pédologique n'a été réalisé.



Pour cela une carte de vulnérabilité géologique a également été réalisée reprenant uniquement les paramètres KZNS, HZNS et Kaq. Avec cette carte, il est possible de constater que les communes de Curchy (Dreslincourt) et Potte sont en partie en zone de vulnérabilité élevée.

L'ensemble des membres du COPIL valide la vulnérabilité intrinsèque de l'AAC.

5. Lot n°2 : Diagnostic Territorial Multi-Pressions

Perrine GAMEZ rappelle les objectifs du Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP). Puis elle présente la méthodologie mise en place pour réaliser les diagnostics agricoles.

Avant de lancer les diagnostics, une première phase d'identification permettra de recenser tous les agriculteurs qui cultivent au moins une parcelle dans l'AAC.

Les diagnostics agricoles se dérouleront en 3 grandes phases :

- ✓ Le diagnostic d'exploitation : rendez-vous sur le corps de ferme avec l'exploitant pour échanger sur ses pratiques et collecter les données pour calculer les indicateurs. Les membres du COPIL ont validé l'année 2016 comme année de référence pour les calculs d'indicateurs.
- ✓ Le diagnostic des parcelles, selon la méthode AQUAPLAINE® qui permet d'identifier les modes de circulation de l'eau excédentaire, pouvant provoquer un transfert vers les ressources en eau.
- ✓ Le rendu individuel : remise des résultats avec la proposition d'actions adaptées et validées par l'exploitant.

Toutes les données individuelles seront synthétisées pour produire des données globales à l'échelle de l'AAC.

Claire JULLIEN présente la partie non agricole, où les thématiques suivantes seront abordées dans le cadre du diagnostic :

- ✓ Assainissement (pour les communes dont les centres bourgs sont comprises dans l'AAC).
- ✓ Activités artisanales et industrielles (avec la consultation des bases de données de Chambres de Commerce et Chambre des Métiers) et activités historiques (base de données du BRGM BASOL et BASIAS).
- ✓ Autres activités urbaines : dépôts, décharges, carrières ouvrages souterrains, CSNE.
- ✓ Produits phytosanitaires non agricole : consultation des communes, du Conseil Départemental et de la SNCF sur leur mode d'entretien. Les pratiques des particuliers seront abordées via des actions de sensibilisation pendant les réunions publiques.
- ✓ Gestion des propriétés forestières.

6 Remarques

Le Président du Syndicat d'eau de Curchy, *M. Cyrille DUPUIS*, évoque la dégradation de la qualité du captage de la commune de Curchy par les produits phytosanitaires (simazine, atrazine), provenant de la voie ferrée située à proximité du captage.

M. Cyrille DUPUIS demande également quels impacts les pompages des industriels et exploitants peuvent avoir sur la zone d'appel des forages.

Claire JULLIEN précise que la quantité n'est pas remise en cause sur le territoire mais un inventaire et des rencontres sont prévus dans le DTMP sur cette thématique.

Marc PHILIPPE précise qu'il existe une ancienne décharge sur la commune de Morchain.

Laurent DEGENNE évoque le fait que les taux de matière organique sont faibles mais qu'avec les réglementations cela devient compliqué d'amender.

Philippe CHEVAL informe que le SIEP et les partenaires associés à la démarche cherchent des solutions liées à cette problématique. Un négociant paille fumier souhaite s'installer dans le secteur. Un groupe de travail va se réunir sur le Miscanthus et ses potentiels débouchés économiques.

Sandrine PETIT confirme que le constat est alarmant sur le territoire. Les sols se dégradent et entraînent le lessivage des polluants dans l'eau. Il n'y a pas de traçabilité sur certains amendements.

Philippe CHEVAL remercie les membres du COPIL pour leur investissement dans la démarche et rappelle que la préservation de l'eau est un enjeu majeur et collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL lève la séance à 12h15.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr